

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

*A l'attention des structures associatives en capacité d'intervenir sur l'ensemble de
la Région Occitanie*



OCCITANIE

Projet de grande envergure

Occitanie :
Pour une jeunesse en mouvement et en forme

La CRdS est à la recherche d'une structure pouvant coordonner le projet d'envergure sur la région Occitanie, en veillant à un maillage de l'ensemble des actions sur les départements.

Modalités de transmission du dossier : <https://www.demarches-simplifiees.fr/>

Le dossier de candidature doit être transmis via la plateforme « démarches simplifiées », au plus tard le **9 septembre 2024 avant minuit**.

TABLE DES MATIÈRES

I. Contexte et enjeux	4
II. Déploiement du projet de grande envergure ...	5
III. L'appel à manifestation d'intérêt	16

I. Contexte et enjeux

La conférence régionale du sport d'Occitanie

La loi du 1er août 2019 portant la création de l'Agence nationale du sport ainsi que son décret d'application du 20 octobre 2020¹ instituent au niveau territorial deux instances de dialogue et de concertation : La conférence régionale du sport (CRdS) et la conférence des financeurs du Sport (CdFS). Elles ont pour vocation de dupliquer sur les territoires, la gouvernance partagée qui a présidé à la création de l'Agence nationale du sport, permettant ainsi d'engager l'ensemble des acteurs locaux dans un modèle partenarial innovant au service des pratiquants sportifs, qu'ils soient fédérés ou non.

Pour se faire, la CRdS Occitanie a élaboré un projet sportif territorial. Ce document s'articule autour de trois axes, construits à partir des constats présentés dans le diagnostic et des échanges des commissions thématiques et groupes de travail. Ces trois axes se déclinent de la manière suivante :

- A. La volonté de développer la pratique sportive pour tous les publics, sur l'ensemble du territoire, notamment via une politique d'équipements ambitieuse et cohérente.
- B. La volonté de renforcer les coopérations entre les parties prenantes du sport, mais pas exclusivement, afin de faire la promotion de l'activité sportive et garantir le succès des dispositifs mis en place.
- C. La volonté de faire du sport un véritable outil de promotion et de valorisation du territoire régional

Le projet sportif territorial comprend 22 actions inscrites dans 5 thématiques prioritaires.

La thématique « Engagement, développement de la pratique, sport et bien-être » a identifié comme action prioritaire, l'action 12 du projet sportif territorial «évaluation et amélioration de la condition physique de la jeunesse ».

Le projet de grande envergure

Dans la dynamique des Jeux Olympiques et Paralympiques, le Président de la République a décrété la promotion de l'Activité Physique et Sportive comme Grande Cause Nationale 2024.

La Grande Cause Nationale est le relai sociétal pour porter l'héritage immatériel de ce rendez-vous unique et historique, avec pour objectif d'améliorer l'éducation, la santé, l'inclusion et de rendre notre société plus solidaire.

Dans ce cadre, la conférence régionale du sport se doit d'identifier et de porter un projet de grande envergure à l'échelle de son territoire.

¹ Décret n° 2020-1280 du 20 octobre 2020 relatif aux conférences régionales du sport et aux conférences des financeurs du sport

Les membres de la conférence régionale du sport ont ensemble, identifié un projet commun, composé de trois dispositifs, intitulés : « Occitanie, pour une jeunesse en mouvement et en forme ».

II. Déploiement de cette action

Le projet de grande envergure articule 3 dispositifs complémentaires :

- A. **Grand défi vivez bougez (GDVB)** – enfants de 6 à 11 ans ;
- B. **Amélioration et évaluation de la condition physique de la jeunesse** (action 12 du projet sportif territorial de la conférence régionale du sport d'Occitanie) – enfants de 11 à 18 ans ;
- C. **Intervention auprès des collégiens centrée sur l'activité physique et la sédentarité (ICAPS)** – enfants de 11 à 15 ans, élargi aux enfants de 16 à 18 ans.

La CRdS est à la recherche d'une structure pouvant coordonner ces trois actions sur la région Occitanie, en veillant à un maillage de l'ensemble des actions sur les départements.

Occitanie : pour une jeunesse en mouvement et en forme



**COLLÈGE
LYCÉE**



A. Grand Défi Vivez Bougez (GDVB)

Le Grand Défi Vivez Bougez est un projet développé conjointement par l'institut du cancer de Montpellier (Epidaure – département de prévention), l'Agence Régionale de Santé Occitanie (ARS), l'académie de Montpellier, et la Direction de Région Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) Occitanie.

Constat

- En France, 80% des enfants à l'école primaire ne sont pas suffisamment actifs pour atteindre les recommandations internationales d'activité physique (Etude Esteban, 2014-2016)
- 47% des enfants ne pratiquent pas régulièrement en dehors de l'école (observatoire régional de la santé, 2008)
- Diminution du niveau d'activité physique moyen (40% en quelques décennies)
- Diminution de la condition physique et de la capacité aérobie de près de 10% en 20 ans (Tomkinson, 2003)

Publics cibles

- Public principal : enfants âgés de 6 à 11 ans (valides et en situation de handicap)
- Publics subsidiaires : enfants en grande section de maternelle

Territoire cible

- Région Occitanie

Objectifs principaux

- Augmenter le niveau global d'activité physique des publics cibles
- Atteindre les recommandations d'une heure d'activité physique quotidienne

Objectifs secondaires

- Poursuivre le déploiement sur l'académie de Montpellier.
- Poursuivre le déploiement sur les départements de l'Ariège et de l'Aveyron (académie de Toulouse).
- Développer le GDVB sur les départements de Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées, du Lot, du Tarn et Garonne, du Tarn (académie de Toulouse).
- Impliquer l'écosystème dans lequel vivent les enfants (école, collectivité, famille, associations sportives ...)
- Fédérer les acteurs éducatifs (école, collectivité, famille, associations sportives ...) impliqués dans le GDVB

Méthodologie identifiée

L'action repose sur une démarche globale prenant en compte l'enfant dans son milieu de vie. Il s'agit d'un projet qui touche à son cercle de vie : école, accueil périscolaire, ville, famille, associations ce qui permet d'agir sur les comportements des enfants et qui vise à induire des habitudes nouvelles notamment celle de pratiquer davantage d'activité physique au quotidien.

Le Grand Défi Vivez Bougez est un dispositif qui s'étend sur une durée d'un mois et demi :

- Phase de motivation : 15 jours
- Phase d'action : 28 jours

Pendant cette période, l'enfant est incité à pratiquer des activités physiques tous les jours, que ce soit à l'école, au centre de loisirs ou dans d'autres lieux (club sportif, etc.).

Il va quantifier son activité physique en cubes énergie et le noter dans un petit carnet, en suivant les règles suivantes :

- Règle 1 : 1 cube énergie = 15 minutes d'activité physique sans s'arrêter
- Règle 2 : Pour gagner plus de cubes énergie, l'enfant fait participer sa famille.

Structuration

L'action est mise en œuvre et coordonnée par Epidaure (ICM) et le centre de ressources pédagogiques de l'académie de Montpellier avec l'appui de la DRAJES Occitanie et ARS Occitanie.

Le déploiement de l'action sur l'académie de Toulouse sera mené par la structure sélectionnée, en partenariat avec les pilotes de l'action. Elle pourra s'appuyer sur des structures / acteurs départementaux / territoriaux, pour faciliter la mise en œuvre de l'action sur les territoires.

Le GDVB s'appuie sur la théorie du comportement planifié et a été validé scientifiquement²

Missions

- Mise en place du GDVB avec les acteurs de l'éducation nationale (DASEN, IEN, CPDEPS, CPC, directeurs d'écoles, enseignants)
- Mise en place du GDVB auprès des écoles

² Gourlan M, Takito M, Lambert C, Fregeac B, Alméras N, Coste O, Pereira B, Cousson-Gélie F. Impact and Moderating Variables of an Intervention Promoting Physical Activity Among Children: Results From a Pilot Study. International Quarterly of Community Health Education 2018, Vol. 38(3) 195–203.

- Mise en place du GDVB auprès des accueils périscolaires (commune, communauté de commune, agglomération, métropole)
- Mise en place du GDVB auprès des acteurs du monde sportif et associatif
- Création de partenariat avec des ligues et comités régionaux
- Mise en place du GDVB auprès des personnels copilotes du GDVB (Super défi)
- Actualisation et amélioration des outils d'intervention
- Actualisation du « petit carnet vivez bougez »
- Mise en ligne et communication de vidéos, jeux et fiches d'activités sur le site internet du GDVB
- Organisation de la « Grande Récompense »

L'accompagnement de la CRdS

La CRdS apportera son appui pour le déploiement de l'action sur le côté Ouest de la région (académie de Toulouse).

La CRdS assurera la complémentarité entre les trois dispositifs du projet de grande envergure sur l'activité physique en direction des jeunes sur l'ensemble de la région.

B. Amélioration et évaluation de la condition physique de la jeunesse

(Action 12 du Projet Sportif Territorial – PST - de la CRdS)

Constat

- Diminution de la condition physique et de la capacité aérobie de près de 10% en 20 ans (Tomkinson, 2003). La puissance aérobie est un déterminant majeur de santé

Public cible

- Enfants âgés de 11 à 18 ans (valides et en situation de handicap)

Territoire cible

- Région Occitanie

Objectifs principaux

- Évaluer la condition physique
- Améliorer la condition physique

Objectif secondaire

- Fédérer et animer un réseau d'acteurs intervenants : clubs sportifs, collectivités, établissements médico-sociaux, scolaires...

Méthodologie identifiée

Pour répondre aux objectifs, cette action comprend :

Partie évaluation :

3 tests proposés selon le programme européen « fit-back » pour les personnes valides :

- 20-m Shuttle run
- Saut en longueur pieds joints
- Force de préhension

Des batteries de tests sont prévues pour les personnes en situation de handicap (physique, psychique et mental)

Partie amélioration de la condition physique (programme de 6 à 8 semaines proposé) :

- Puissance aérobie : mise en place du programme ayant servi à l'étude « inverser les courbes » : Méthode d'entraînement fractionné, combiné avec la méthode prescription de l'intensité, METs-Up
- Force membres inférieurs et supérieurs (programme à identifier)

Structuration

L'action sera coordonnée par une structure à dimension régionale et sera mise en œuvre par des structures ou acteurs départementaux / territoriaux.

Missions

Missions de la structure à dimension régionale (structure porteuse) :

- Suivi et coordination du projet
- Gestion administrative (création de conventions avec structures intervenantes) et financière (gestion du budget)
- Formation et/ou information des intervenants
- Récolte des données et recueil des données déjà existantes
- Analyse des données
- Création de partenariats et développement du projet (innovation pour l'après)
- Communication : diffusion des données aux structures intervenantes, aux financeurs, et communication sur les résultats auprès du grand public via le réseau CRdS.
- Compte rendu de l'action aux financeurs et suivi de l'action via la commission technique "engagement, développement de la pratique sportive, sport et bien-être" de la commission 4 de la conférence des financeurs du Sport (CdFS).

Missions des structures ou acteurs départementaux :

- Interventions
- Récolte des données
- Bilan
- Partenariats

L'accompagnement de la CRdS

La CRdS sera support de lancement du projet, médiateur entre les acteurs, et exercera également un contrôle de suivi sur le projet et les actions déclinées sur les territoires.

D'une part, la CRdS fournit la trame générale de l'action via l'AMI, accompagne et oriente la structure porteuse dans le lancement du projet. Elle soumet les tests à utiliser pour les évaluations. Elle facilite les relations avec les structures intervenantes.

Action du projet sportif territorial, la CRdS, via les membres de la commission technique, s'assure que le projet initié par la structure porteuse correspond bien aux attentes formulées dans l'AMI.

La CRdS se réserve le droit de valider/réfuter/corriger les premières actions de ce projet avant le déploiement régional.

D'autre part, elle peut orienter la structure porteuse, si celle-ci en éprouve le besoin, vers des acteurs départementaux pré-identifiés pour faciliter et initier la création de partenariat (certaines associations ou conseils départementaux sont d'ores et déjà engagés dans la réalisation de cette action). La CRdS invite la structure porteuse à présenter le projet aux structures intervenantes comme un « outil clé en main ».

Enfin, la CRdS se réserve le droit de vérifier et contrôler la gestion du budget de la structure porteuse.

La CRdS assurera la complémentarité entre les différents dispositifs sur l'activité physique en direction des jeunes sur l'ensemble de la région.

C. ICAPS

Contexte

ICAPS (intervention auprès des collégiens centrée sur l'activité physique et la sédentarité) est à l'origine une étude dont l'objectif était la prévention du surpoids par l'augmentation de la pratique d'activité physique et la limitation de la sédentarité des collégiens.

Cette étude a concerné mille élèves de 6ème dans 4 paires de collèges du Bas-Rhin entre 2002 et 2006. Mise en place par le professeur Chantal Simon et son groupe de recherche de l'université Louis Pasteur à Strasbourg, elle a été menée sous forme d'un essai randomisé contrôlé : les élèves des collèges bénéficiant de l'intervention ICAPS ont été comparés à ceux des collèges n'en bénéficiant pas.

Tous les ans, les élèves ont renseigné des questionnaires portant sur l'activité physique, leurs habitudes de vie et leurs attitudes vis-à-vis de l'activité physique. Ils ont en outre fait l'objet d'un examen médical annuel (poids, taille, masse grasse, pression artérielle) et d'un bilan sanguin réalisé tous les deux ans.

À l'issue des quatre années d'expérimentation, les résultats de l'étude ont montré une augmentation de l'activité physique de loisirs de près d'une heure par semaine et une diminution du temps passé quotidiennement devant la télévision de 20 minutes⁵

Elles se sont accompagnées d'une prise de poids moindre au cours de l'adolescence. Ainsi, pour les enfants de poids normal, le risque de se trouver en surpoids à la fin de l'étude a été diminué de plus de 50 % dans les collèges bénéficiant de l'intervention ICAPS (voir figure ci-contre). L'intervention a été également associée à une diminution de certains facteurs de risque cardiovasculaire.

Les effets bénéfiques sur la santé se maintiennent à distance de l'intervention et ils sont plus marqués chez les jeunes des milieux les plus défavorisées et les plus sédentaires⁶. Cette intervention a été reconnue efficace par l'OMS en 2009⁷.

L'intervention est fondée sur l'hypothèse que la prise en compte du jeune dans son milieu de vie (modèle socio écologique) permet d'augmenter son niveau de pratique d'activité physique et de limiter sa sédentarité.

Public cible

- Enfants de 11 à 15 ans, élargi aux enfants de 16 à 18 ans.

5 Simon C., Wagner A., Platat C., Arveiler D., Schweitzer B., Schlienger J. L., et al. (2006). *Icaps: a multilevel program to improve physical activity in adolescents. Diabetes & Metabolism, 32(1), 41-49.*

6 . Simon C et al. (2008). *Successful overweight prevention in adolescents by increasing physical activity: a 4-year randomized controlled intervention. International Journal of Obesity, 32(10), 1489-98.*

7 World Health Organization (2009). *Interventions on diet and physical activity: what works. Evidence Tables.*

Territoire cible

- Région Occitanie

Objectif principal

- Augmenter la pratique d'activité physique et limiter la sédentarité des collégiens, et des lycéens.

Objectifs secondaires

- Changer les attitudes et les motivations des jeunes vis-à-vis de l'activité physique, par des actions de sensibilisation et par l'accès à de nouvelles activités attrayantes, variées et conviviales
- Favoriser le support social (parents, enseignants, éducateurs, animateurs...) afin qu'il valorise l'activité physique et encourage les jeunes à augmenter leur niveau de pratique
- Fournir des conditions environnementales qui favorisent l'activité physique à l'école et en dehors de l'école, pendant les loisirs et dans la vie quotidienne.

Méthodologie identifiée

Le fondement de l'étude ICAPS repose sur une approche socio écologique. En effet, une intervention a toutes les chances d'être plus efficace si elle s'inscrit d'emblée dans cette approche intégrant 3 niveaux, le jeune, son entourage ou support social, son environnement et plusieurs types d'actions :

- Changer les attitudes et les motivations des jeunes vis-à-vis de l'activité physique, par des débats et des actions de sensibilisation et par l'accès à de nouvelles activités attrayantes, variées et conviviales
- Sensibiliser l'entourage (parents, enseignants, éducateurs, animateurs...) afin qu'il valorise l'activité physique et encourage les jeunes à augmenter leur niveau de pratique
- Fournir des conditions environnementales (physiques, organisationnelles, institutionnelles) qui favorisent l'activité physique à l'école et en dehors de l'école (temps péri- ou extra-scolaire), pendant les loisirs et dans la vie quotidienne, afin que les jeunes puissent mettre en œuvre les connaissances et les compétences acquises.

Structuration

Une structure pilote, en charge de la coordination régionale globale du projet et des missions détaillées ci-dessous est recherchée. Cette dernière aura pour objectif de coordonner les structures départementales intervenantes.

Le cas échéant, une aide sera apportée par le CNDAPS pour former les intervenants à la méthodologie ICAPS et pour la coordination de l'ensemble des actions sur la région.

Le projet devra s'inscrire dans la démarche globale d'écoles promotrices de santé et donc dans le projet d'établissement ou d'école.

Missions

Missions de la structure porteuse :

La structure porteuse aura pour principal objectif de piloter le projet et plus particulièrement les structures départementales / territoriales intervenantes :

- Suivi et coordination du projet
- Gestion administrative (création de conventions avec structures intervenantes) et financière (gestion du budget)
- Formation et/ou information des intervenants (via le CNDAPS)
- Récolte des données et recueil des données déjà existantes
- Analyse des données
- Création de partenariats et développement du projet (innovation pour l'après)
- Communication : diffusion des données aux structures intervenantes, aux financeurs, et communication sur les résultats auprès du grand public via le réseau CRdS.
- Compte rendu de l'action aux financeurs et suivi de l'action via la commission technique "engagement, développement de la pratique sportive, sport et bien-être" de la commission 4 de la Conférence des financeurs du Sport (CdFS).

Missions des structures ou acteurs départementaux / territoriaux :

- Interventions
- Récolte des données
- Bilan
- Partenariats

L'accompagnement de la CRdS

La CRdS sera support du lancement du projet, médiateur entre les acteurs, et exercera également un contrôle de suivi sur le projet et les actions déclinées sur les territoires.

D'une part, la CRdS fournit la trame générale de l'action via l'AMI (appel à manifestation d'intérêt), accompagne et oriente la structure porteuse dans le lancement du projet. Elle soumet les tests à utiliser pour les évaluations. Elle facilite les relations avec les structures intervenantes.

Action du projet sportif territorial, la CRdS, via les membres de la commission technique, s'assure que le projet initié par la structure porteuse correspond bien aux attentes formulées dans l'AMI. La CRdS se réserve le droit de valider/réfuter/corriger les premières actions de ce projet avant le déploiement régional.

D'autre part, elle peut orienter la structure porteuse, si celle-ci en éprouve le besoin, vers des acteurs départementaux pré-identifiés pour faciliter et initier la création de partenariat (certaines associations ou conseils départementaux sont d'ores et déjà engagés dans la réalisation de cette action). La CRdS invite la structure porteuse à présenter le projet aux structures intervenantes comme un « outil clé en main ».

Enfin, la CRdS se réserve le droit de vérifier et contrôler la gestion du budget de la structure porteuse.

La CRdS assurera la complémentarité entre les différents dispositifs sur l'activité physique en direction des jeunes sur l'ensemble de la région.

L'appel à manifestation d'intérêt

La Grande Cause Nationale 2024 (GCN24), l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et la Direction de Région Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) d'Occitanie, lancent un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour la mise en œuvre de cette action. Elle vise à identifier une structure qui coordonnera le projet sur la région Occitanie pour la première année d'exécution. Le renouvellement de l'action sera proposé en fonction des résultats.

Le porteur de projet retenu bénéficiera d'un accompagnement de la commission technique thématique « Engagement, développement de la pratique, sport et bien-être » de la conférence régionale du sport d'Occitanie.

Eligibilité du porteur du projet

Le porteur de projet devra répondre aux conditions suivantes :

- Structure associative en capacité d'intervenir sur l'ensemble de la Région Occitanie
- Compétence et expérience dans la gestion de données et la coordination de projet

Les financements dédiés

Des financements sont apportés par La Grande Cause Nationale 2024 (GCN24), l'ARS et la DRAJES d'Occitanie, pour faciliter la mise en œuvre du projet. Une demande de subvention sera à adresser ultérieurement et des co-financements seront recherchés.

Modalités de dépôt des dossiers

Le dossier de candidature (annexe 1) doit être transmis via la plateforme « démarches simplifiées », le **09 septembre 2024 avant minuit**. Les demandes seront à déposer via « démarches simplifiées ».

Un courriel sera envoyé la semaine du 23 septembre 2024 pour informer les différentes candidatures des suites données. La commission technique se réserve le droit de convoquer les porteurs de projets le mardi 17 septembre 2024 matin, pour obtenir des éléments complémentaires.

Rétroplanning prévisionnel

- 15 Juillet 2024 : Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt
- 09 Septembre 2024 avant minuit : Date limite de dépôt et de validation des projets sur la plateforme
- 17 Septembre 2024 : Réunion de la commission technique de sélection des projets
- Semaine du 23 Septembre 2024 : Notification des décisions de la commission et signature des conventions
Fin septembre 2024 : Engagement, paiement des subventions
- Troisième trimestre 2024 : Démarrage des actions / Phase de lancement avec un département test

Communication de l'AMI :

Cet AMI sera communiqué de la façon suivante :

- Par le site internet sport-occitanie.fr de la CRdS
- Par la page LinkedIn « conférence régionale du sport Occitanie »
- Via un communiqué de presse
- Via le réseau de la CRdS
- Via le réseau ARS et DRAJES



OCCITANIE